



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Libye

Question écrite n° 7328

Texte de la question

M Georges Hage exprime à M le ministre de la défense son extrême surprise devant la décision d'interdire à des militaires de participer au prochain Paris-Dakar sous prétexte que la course traverse le territoire de la Libye. Est-ce que la France est en guerre avec ce pays. Est-ce que les relations diplomatiques seraient rompues entre la Libye et la France. Est-ce qu'aux derniers jeux Olympiques les sportifs français n'ont été confrontés qu'à des nationaux de pays ayant signé des traités de coopération militaire avec la France. Il lui demande de rapporter une décision injustifiée et de permettre aux intéressés de participer normalement à la compétition.

Texte de la réponse

Reponse. - Les armées ont apporté pendant plusieurs années une contribution importante au bon déroulement de la course Paris-Dakar. Il s'avère maintenant que la participation des armées à des activités trop éloignées de leurs missions et des missions de service public auxquelles elles contribuent largement doit être plus strictement limitée. Au demeurant, l'état de militaire comporte des contraintes et des sujétions prévues par la loi portant statut général des militaires. Les décisions évoquées par l'honorable parlementaire ont été prises en conformité avec les dispositions de ce statut et des textes pris pour son application.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7328

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3798